



Carte resident Impact

Par **Rita1234**, le **24/02/2024** à **10:31**

Bonjour, juste pour un renseignement svp j'ai une carte résident de 10 ans c ma deuxième carte qui encore valable j'ai perdu ma femme depuis 4 ans et je viens d'être licencié inaptitude pro et ce que la carte résident peut être retiré par rapport j'ai perdu mon travail et est ce qu'il t'aura un impact pour renouvellement en sachant que j'ai une fille 8 ans Française. si vous pouvez me répondre merci bonne journée en sachant j'ai une rente accident de travail tous les trois moi

Par **Marck.ESP**, le **24/02/2024** à **11:07**

Bienvenue,

Selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers, bien que l'inaptitude au travail puisse poser des défis lors du renouvellement de la carte de résident, les dispositions légales prévoient des mesures pour protéger les étrangers **involontairement privés d'emploi** en raison de cette situation.

Donc, cela ne constitue pas un obstacle au renouvellement de votre carte de résident, d'autant plus que vous êtes parent d'un enfant Français. Il faut présenter tous les justificatifs nécessaires et de se conformer aux procédures établies pour garantir vos droits en matière de séjour en France.

Quelle est votre nationalité ?

Par **Rita1234**, le **24/02/2024** à **11:10**

Merci pour la réponse nationalité marocaine si j'ai bien compris y'aura pas de problème pour renouveler ma carte est même pas pour retiré la carte par ce que j'ai perdu mon travail

Par **Rita1234**, le **24/02/2024** à **11:12**

Juste je peux encore travailler c juste je peux pas faire le travail que je faisait avant la je vais commencer un BTS technicien supérieur en méthode logistique c juste je peux pas faire

magasinier comme avant c ts je peux faire d'autre travaille

Par **Rita1234**, le **24/02/2024** à **11:21**

Si vous pouvez me répondre svp désolé je vous dérange

Par **Marck.ESP**, le **24/02/2024** à **11:55**

Vous obtiendrez la meilleure réponse qu'il soit en lançant votre procédure de renouvellement, mais vous pouvez d'ores et déjà contacter les services de l'État dans votre département.

Par **Rita1234**, le **24/02/2024** à **11:59**

Ma carte est valable jusqu'à 2030. est ce que il faut que je demande des renseignements. j'ai toujours travaillé je connais pas du tout c pour. est ce que il peuvent retirer la carte résident parce que je travaille plus svp me répondre

Par **Marck.ESP**, le **24/02/2024** à **12:12**

Je ne sais que vous dire de plus !
Les parents d'enfants français constituent une catégorie de personnes étrangères qui bénéficient d'un accès plus facile à une carte de séjour.
Vous êtes concerné par votre incapacité de travail et votre statut de parent.
De plus, vous avez tout le temps de vous renseigner.

Par **Rita1234**, le **24/02/2024** à **12:14**

Merci beaucoup est désolé pour le dérangement bonne journée